

LES CHARGES ET LES RESSOURCES DU VALTOM

AGENT RÉFÉRENT : JULIETTE GARRIGUE
jgarrigue@valtom63.fr

ADMINISTRATIF



POURQUOI ?

Le VALTOM est un syndicat mixte fermé qui est soumis aux principes de la comptabilité publique (M14). Les règles d'adoption du budget sont donc les mêmes que pour une commune : au débat d'orientation budgétaire, suit le vote du budget prévisionnel puis la constatation des réalisations avec les votes de l'affectation du résultat et du compte administratif.

Le budget 2020 du VALTOM (fonctionnement et investissement confondus) s'établit à hauteur de **85 M€**, dont **57 M€** en fonctionnement et **28 M€** en investissement.



QUOI ?

LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES DU VALTOM SONT LES SUIVANTS :

EN FONCTIONNEMENT :

- Les charges d'exploitation et de gestion (75 %) : valorisation des déchets sur le pôle Vernéa (33%), exploitation des ISDND* (11%), marchés de tri (23%), de déchèterie et de transport (10%), valorisation des déchets verts (3%), exploitation des centres de transfert, les impôts et taxes (12%) et les projets de prévention.
- Les charges financières (20 %) : remboursement des intérêts de la cession de créance du pôle Vernéa et des emprunts.
- Les charges de personnel + autres dépenses (5 %)

EN INVESTISSEMENT :

- Les dépenses financières (80 %) : remboursement du capital de la cession de créance du pôle Vernéa (58 %) et des emprunts.
- Les dépenses d'équipement (20 %) : travaux principalement liés aux ISDND*.



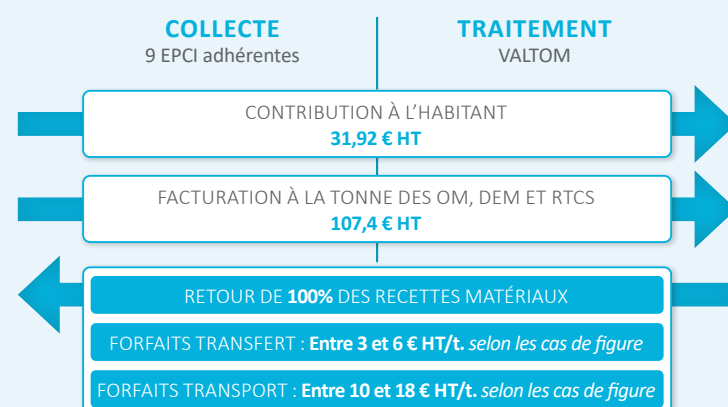
COMMENT ?

COMMENT EST FINANCÉ LE VALTOM ?

Le VALTOM n'a pas de fiscalité propre, ses ressources proviennent :

- Principalement (**77 %**) d'une contribution à l'habitant et d'une facturation à la tonne pour les déchets non recyclables versées par ses collectivités adhérentes...
- ...Mais aussi à **22 %** de recettes provenant des professionnels (*les recettes issues des ISDND, de la collecte sélective, des déchèteries, du pôle Vernéa et des déchets verts*). Et dans une part moindre (**1 %**) de subventions (*Europe, ADEME, Région*).

EVOLUTION DES DÉPENSES DE TRAITEMENT EN €/HAB.





QUAND ?

CALENDRIER DU PROJET :

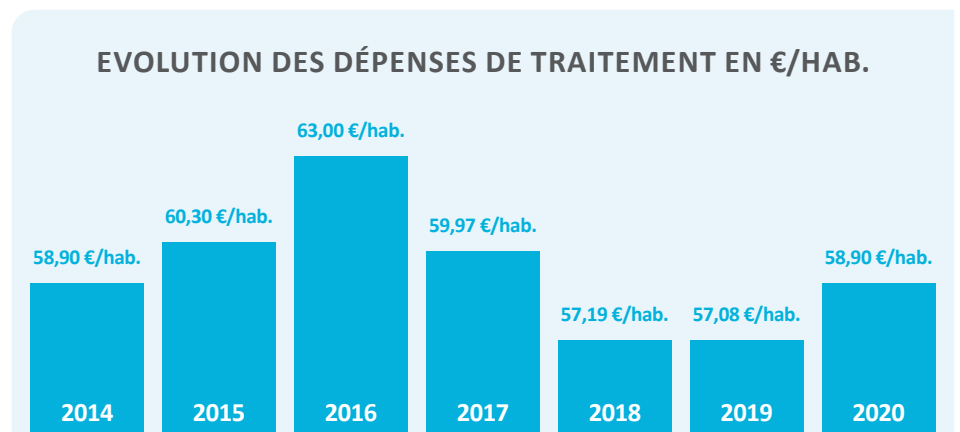
- 2016 :**
 1^{ère} augmentation du Gros Entretien Renouvellement (GER) du pôle Vernéa (+ 5€/t).
- 2017 :**
 remboursement de contribution de 2 €/hab. lié à des recettes exceptionnelles (détournements).
- 2018 :**
 adhésion de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne générant une plus forte mutualisation des coûts et donc une baisse de la contribution (- 0,9 €/hab).
- 2019 :**
 2^{ème} palier de GER* du pôle Vernéa anticipé sur les années précédentes (+ 5,30 €/ t).
- 2020 :**
 mise en œuvre du STGDO.



COMBIEN ?

Après une augmentation des dépenses en 2015 et 2016 suite à l'absorption par le VALTOM des compétences transfert, valorisation et traitement, puis une baisse en 2017, 2018 et 2019, liée à une optimisation budgétaire des dépenses et recettes, prévue par VALORDOM2, nous assistons à une augmentation en 2020 du fait du STGDO pour limiter les hausses de TGAP à venir d'ici 2025.

Nous sommes ainsi revenus en 2020 (**58,90 €/hab.**) à hauteur du niveau des dépenses de traitement en €/hab. de 2014, alors même que le périmètre de compétences s'est élargi.



POUR RÉSUMER

- En 2020, le budget du VALTOM est de **85 M€**.
- Le VALTOM n'a pas de fiscalité propre, ses ressources proviennent principalement d'une **contribution à l'habitant** et d'une **facturation à la tonne versée** par ses collectivités adhérentes.
- Dépenses de traitement 2020 : **58,90 €/hab.** (2014 : 58,90 €/hab.).